



Collèges

Octobre 2014

En finir avec l'École du socle : pour un véritable collège unique démocratique !

"Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum de leur personnalité... L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser... par une évaluation continue du niveau culturel de l'ensemble de la Nation".

*Plan Langevin-Wallon,
1947*

Deux ans après l'élection de François Hollande, le bilan économique et social du gouvernement "socialiste" est largement négatif. Il est difficile de discerner ce qui le distingue de son prédécesseur, tant il permet au patronat d'imposer ses intérêts contre ceux des travailleurs et des travailleuses.

La "refondation" de l'École est à cet égard symptomatique. Les créations de postes insuffisantes ne permettent de compenser, ni les suppressions précédentes, ni la hausse démographique. Le nombre d'élèves par classe continue donc d'augmenter, les moyens de remplacement de baisser, les conditions d'étude des élèves et de travail des collèves, de se dégrader.

De plus, elle ne rompt en rien avec l'idéologie libérale qui prévaut dans l'École actuelle, bien au contraire. Ainsi, dans le cadre de la rénovation du collège unique, le ministère place au cœur de sa réflexion le nouveau socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Le socle commun et son corollaire, le livret personnel de compétences, sont une machine de guerre contre le collège unique. Présenté comme une réponse progressiste à ses difficultés, il n'est, en fait, qu'un RSA éducatif et un outil de parcellisation des savoirs. En instituant une rupture entre la scolarité obligatoire qu'il structure, et le lycée général et technologique, antichambre du supérieur, il est l'instrument du tri social. Le collège n'a plus pour mission que d'assurer l'employabilité, au service du patronat, de celles et ceux ne maîtrisant pas les codes de la culture dominante.

Pour la CGT Educ'action, il est temps, au contraire, de gagner la démocratisation du collège unique. Cela passe par l'abandon du socle ainsi que par une politique ambitieuse, en termes de moyens et de pédagogies, qui permette la construction collective d'une culture commune et rompe avec la vision élitiste de l'École. **Le collège doit être le pivot d'une École émancipatrice, obligatoire de 3 à 18 ans.**

Michaël Marcilloux, Secrétaire national en charge des Collèges

Publication réalisée par Arnaud Cora (75), Michaël Marcilloux (95) et Pascal Rousse (75)

Sommaire

Édito : En finir avec l'École du socle

p. 2 :

- Des programmes nationaux au "socle commun", du brevet aux "compétences"
- Travailler plus pour gagner moins ?

p. 3 :

- Pour une Éducation prioritaire ambitieuse
- Mise en place des REP+

p. 4 :

- La CGT Educ'action milite pour...
- Bulletin de syndicalisation

⇒ Des programmes nationaux au "socle commun", du brevet aux "compétences"



Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) a livré au ministère, en juin 2014, son projet de nouveau "Socle commun de connaissances, de compétences et de culture", soumis à une concertation des collègues de collèges et écoles élémentaires. Une réforme des programmes et du brevet devront suivre, afin de les mettre en cohérence avec le socle.

L'ensemble du texte tente de maintenir, dans sa formulation, un équilibre formel entre "connaissances" et "compétences". Mais le langage qui domine fait essentiellement appel à des comportements et à des postures bien plus qu'à des savoirs. La logique de l'enseignement ne se définira plus par des savoirs, par rapport auxquels chaque élève peut prendre position en se les appropriant personnellement. Au contraire, comportements et postures supposent une norme à laquelle il faudra s'adapter et se conformer. À cet égard, il est significatif de voir mentionné abruptement, à de nombreuses reprises, l'EPS, discipline déjà malmenée, dans ce sens étroitement comportemental, comme la caution d'un tel discours de dressage. En dépit de leur mention ici et là, les savoirs sont alors dilués dans un ensemble qui les englobe. Ainsi, l'évaluation du socle doit elle *"Prendre en compte l'ensemble des compétences définies par le socle commun et ne pas se limiter à celles évaluées par les épreuves classiques"*.

C'est sans doute pour le domaine scientifique que le savoir semble demeurer, mais c'est encore pour en privilégier le caractère instrumental : *"Utiliser des langages scientifiques"*. Il en va de même en français où les compétences mentionnées correspondent plus aux métiers de la communication qu'à ceux de la réflexion et de la pensée.

Le socle est donc destiné à devenir *"le principe organisateur de l'enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous"* ("Projet de socle commun de connaissances, de compétence et de culture", par le CSP).

L'évaluation des compétences, demeurée jusqu'ici à la marge, dissociée des programmes d'enseignement et de leur évaluation, est appelée à se trouver au cœur du socle commun : *"Dans cette perspective, les connaissances ne sauraient s'opposer aux compétences (...)"*. Il faut alors : *"Mettre fin à la concurrence entre l'évaluation des programmes et l'évaluation du socle et assimiler la délivrance d'un brevet redéfini et la validation du socle"*. C'est donc bien l'intégration, et ainsi le renforcement, des compétences au brevet des collèges qui est visée. Plus encore, la définition des compétences, et leur évaluation, est destinée à former la base même de l'ensemble et à le déterminer. Ces compétences attendues, le terme lui-même l'indique, sont entièrement définies en vue de l'employabilité de l'individu qui devra les faire valoir dans l'entreprise. Celle-ci sera-t-elle appelée à se substituer à la puissance publique dans la définition des objectifs de l'enseignement, réduit à la formation préprofessionnelle ?



◆ Travailler plus pour gagner moins ?

Soumis à une augmentation constante des effectifs par classe, à une prolifération des heures de réunions-concertations-commissions, aux heures de soutiens-aides personnalisées-PPRE-vie de classe, au flot continu d'injonctions et prescriptions ministérielles, les enseignants ont le sentiment d'avoir de plus en plus de mal à bien assumer leur mission, ce qui provoque une perte de sens pour tous avec lassitude chez les uns et épuisement, voire *burn-out* chez les autres.

Il est urgent de casser cette spirale infernale en envisageant une réforme du temps de service qui ne soit pas guidée uniquement par des considérations de restrictions budgétaires mais qui dégage une réelle vision progressiste en intégrant les diverses réunions de coordination (par niveau, par discipline) dans le cadre d'une réduction hebdomadaire des heures de service, et qui prévoit un temps de prise en charge des devoirs à la maison qui sont un facteur aggravant d'inégalité scolaire liée aux inégalités socio-culturelles.

Dans le même temps, il est fondamental de revoir la politique salariale (point d'indice en baisse de 15 % depuis 2000), en augmentant uniformément les personnels de 90 points d'indice (soit plus 400 €) et en ouvrant immédiatement des négociations salariales.

➤ Pour une Éducation prioritaire ambitieuse : donner plus à ceux qui ont moins



ZEP, RAR , ECLAIR ... et maintenant REP+ !

L'annonce de ce nouvel étiquetage est tombée tardivement, juste avant la répartition de notre DHG, début 2014. Mesure phare et attendue de tous : du temps dégagé pour se concerter, échanger sur nos pratiques, suivre les élèves... mais techniquement la pondération de 1,1 a tout de suite posé problème.

Effectivement, le temps dégagé n'est par le même pour tous les collègues puisqu'il est calculé sur le temps face aux élèves, et donc, dépend de notre corps d'origine et de la quotité horaire de nos services. Un titulaire à mi-temps devrait donc quitter les groupes de travail au milieu des réunions ? L'absurdité atteint son paroxysme quand on s'aperçoit que les BMP et les non-titulaires ne pourront pas en bénéficier ! Faut-il comprendre que certains collègues doivent travailler gratuitement ou bien qu'ils ne sont pas légitimes pour travailler avec le reste de l'équipe ?

Si le but de ce dispositif est de faciliter et de valoriser le travail pédagogique et didactique, la pon-

dération selon les services et les statuts n'a pas de sens. Le temps commun libéré doit être le même pour tous les collègues !

Ce n'est qu'après la rentrée et après interpellation des services de la direction académique que, fin septembre, nous apprenons qu'il y aura abondamment en heures supplémentaires pour, au moins, rémunérer ces collègues et ne pas les exclure à priori des concertations prévues. Mais tout le monde s'accorde sur le fait que cette solution est contraire à la philosophie de cette pondération...

En attendant, c'est la réalité de cette rentrée !

Les délais et la complexité du calcul au moment du CA n'ont pas permis d'affiner les quotités des BMP, dont le nombre augmente sensiblement. Il sera nécessaire d'éclaircir le calcul des DHG dans les REP+, afin de créer davantage de postes et donc d'éviter le partage des services sur 3, voire 4 établissements ou le recours aux heures supplémentaires pour com-

penser ces décharges d'heures de cours.

La mise en place de ces temps de concertation et les modalités différentes largement d'un établissement à l'autre. Les directions s'appuient sur le référentiel REP+, ce qui peut sembler logique. Mais un équilibre reste à trouver entre le temps passé à travailler en équipe (gestion et suivi des élèves, échange disciplinaire,...) et une partie plus théorique qui doit nous permettre de faire évoluer nos pratiques. À vouloir tout aborder, on risque de passer des heures à faire du saupoudrage et donc perdre du temps. Les équipes doivent redoubler de vigilance, pour que ce dispositif n'alourdisse pas le quotidien, en venant se rajouter à la gestion nécessaire et quotidienne du temps hors classe. La tentation est grande de transformer le "**Travailler ensemble**" en sorte de formation continue ou assemblée plénière stérile.

*Témoignage de Véronique Josien,
CGT Educ'action 91*

◆ Pour une réelle refondation de l'Éducation prioritaire

La mise en place des REP+ en cette rentrée 2014 se fait sans cadrage ministériel réel, comme le montre l'exemple de l'application de la pondération de 1,1. Le ministère renvoie vers le pilotage académique et les rectorats, bien souvent, mette en avant l'autonomie des établissements.

Si la CGT Educ'action revendique l'intégration du temps de concertation dans les services, elle refuse que la mise en place de la pondération soit un alibi pour augmenter la charge de travail des personnels.

Globalement, la CGT Educ'action dénonce l'opacité des critères qui ont permis d'établir la répartition académique du nombre de REP et de REP+ pour la rentrée 2015 et refuse qu'elle soit dictée par des contraintes budgétaires.

Pour la CGT Educ'action, l'éducation prioritaire ne doit pas être un laboratoire des politiques libérales mais bien

un moyen de donner plus à ceux qui en ont moins. Surtout, elle demande une réelle refondation de l'Éducation prioritaire qui ne se contente pas d'en rétrécir le champ, mais qui consiste à mettre en œuvre une politique ambitieuse en termes de moyens.

Cela passe par :

- une diminution des effectifs et des maxima de 15 élèves par classe fixés nationalement,
- des critères objectifs et transparents pour définir les établissements relevant de l'Éducation prioritaire,
- l'abandon du socle commun et de la politique d'autonomie des établissements, et le maintien de la liberté pédagogique des équipes.

La CGT Educ'action combattra, aux côtés des personnels, toute sortie illégitime d'un établissement de l'Éducation prioritaire.

⇒ **Parce que chaque jeune, quelle que soit son origine sociale, a droit à une éducation et peut réussir, la CGT Éduc'action milite pour :**



- Une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, permettant la construction collective d'une culture commune plurielle et l'épanouissement personnel, dans laquelle le collège unique réussisse enfin la démocratisation
- La fin de la précarité et de la dérégulation pour les personnels ainsi que la revalorisation urgente du point d'indice et l'amélioration des conditions de travail !

Pour le collège :

- L'abandon du socle commun et du livret de compétences.
- Une réelle prise en charge de la difficulté scolaire avec la mise en place de dispositifs souples mais soutenus, de type RASED, parallèles à la classe, permettant de pallier les difficultés des élèves.
- Un lieu unique de formation pour tous les collégiens jusqu'en 3^{ème}.
- Une orientation maîtrisée par les élèves leur permettant de choisir l'une des trois voies du lycée.
- Une même qualité d'offre éducative quel que soit le collège : options, langues, projets, ...
- Des collèges à taille humaine, de 500 élèves maximum.
- La fin du conseil pédagogique et de la logique managériale.
- La fin de la mise en concurrence entre les établissements.
- Un maximum de 20 élèves par classe (15 en éducation prioritaire, 12 en classe de langue). Des seuils de dédoublement définis nationalement dans toutes les disciplines pour une pédagogie de la réussite.
- Le rétablissement effectif des moyens perdus depuis 2002, des créations répondant aux besoins.

Pour les personnels :

- La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels et un véritable plan de titularisation sans condition de ressources ni de nationalité.
- La constitution d'équipes éducatives pérennes : personnels enseignant, de vie scolaire, d'éducation, sociaux, d'orientation, de santé (médecins, infirmiers, psychologues), de service.
- L'amélioration des conditions d'exercice : arrêt de la gestion des services par les BMP et les HSA, prise en compte des difficultés spécifiques rencontrées par les TZR.
- L'intégration dans un temps de service réduit des concertations.
- Une revalorisation pour toutes et tous du traitement (90 points d'indice, soit environ 400 €), pas de rémunération nette inférieure à 1 800 € et pas d'augmentation individuelle au mérite.
- Une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités sans décote et 75 % du dernier traitement.
- L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.
- Une formation initiale de 2 ans (avec concours en fin de L3) permettant l'accueil et l'accompagnement des néo-titulaires.



4 p. Collège
octobre 2014

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Mme / M. Nom Prénom

Statut : CPE [] - Aed [] - Agrégé-e [] - Certifié-e [] - PEGC [] - Contractuel-le [] - PEPS [] - COP []

Adresse

Code postal Ville

Tél. Email

Établissement (nom/adresse)

Code postal Ville

Retour à : CGT Éduc'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex

